

Compte rendu du Conseil d'Administration de l'AS ISAE-SUPAERO

Le 11/06/2026

Membres AS Présents :

Lucas PECHARD (Président de l'AS ISAE-SUPAERO)
Guilhem CHEVILLARD (Secrétaire général de l'AS ISAE-SUPAERO)
Ulysse PERRIN (Co-trésorier de l'AS ISAE-SUPAERO)
Martin RAOUL (Co-trésorier de l'AS ISAE-SUPAERO)
Domitille BIZARD (Responsable des événements de l'AS ISAE-SUPAERO)
Manech GALLOIS (Communication interne de l'AS ISAE-SUPAERO)
Benjamin LUCANTE (Co-responsable des sports de l'AS ISAE-SUPAERO)
Quentin LE MORILLON (Co-responsable des sports de l'AS ISAE-SUPAERO)
Titouan RENAUX (Responsable Développement Durable de l'AS ISAE-SUPAERO)

Tableau récapitulatif des décisions du CA

Ci-dessous un tableau récapitulatif (cf. plus bas pour le détail et les explications).

AUTEUR	TYPE DE DEMANDE	DÉCISIONS
Club Alpinisme	Demande de gestion de son budget et d'achat de matériel	Demande acceptée
Club Tennis	Demande d'achat de matériel	Demande partiellement acceptée
Club Planeur	Demande de remboursement et demande concernant l'activité du club	Demande partiellement acceptée

Compte rendu détaillé de la réunion :

Club Alpinisme - Antoine Delesalle

Demande de répartir des excédents de budget, dans l'achat de matériel.

Récapitulatif de la demande :

Tout au long de la saison, le club alpinisme a annulé plusieurs fois des sorties à cause des conditions météorologiques... Cela a créé un excédent de budget de 1731,30€.

Antoine souhaite réinvestir ce budget dans l'achat de matériel:

D'abord l'achat de 2 holster, équipement de sécurité nécessaire pour ce sport.

Ensuite l'achat de piles pour les détecteurs d'avalanche.

Enfin, le renouvellement du stock de cordes, qui ont une longévité de 10 ans et arrivent à la fin de leur vie. Cela représente environ 900€ (7 cordes d'environ 130€ l'unité).

Antoine a profité de son passage en CA pour avertir de l'augmentation, à partir de janvier 2027, des tarifs du guide de haute montagne, de 60€ par journée (370 à 430€).

Discussion et décision du CA :

Tout d'abord, le CA remercie Antoine pour la gestion irréprochable de son club, ce dernier partant en semestre académique en Chine à la rentrée prochaine. Il remercie également de prévenir de l'augmentation des tarifs du guide de haute montagne dès janvier 2027.

Le CA accepte la demande d'Antoine, qui une fois de plus investi un excédent de budget provenant de sorties annulées pour conditions météorologiques.

De plus, cela sert à acheter du matériel de sécurité: le CA accepte donc la demande concernant les 2 holsters et de piles.

Enfin cet excédent de budget est une bonne opportunité pour anticiper le renouvellement du stock de cordes, lesquelles arrivaient en fin de vie. Le CA accepte cette demande.

Décision votée à 7 voix sur 7

Club Tennis - Nathan Bourgon

Demande d'achat de matériel et de revendre à l'AS sa cordeuse.

Récapitulatif de la demande :

En début d'année, le club tennis avait demandé le rachat de balles d'entraînement, de balles de compétition pour les matchs FFSU, et d'une bobine de cordage. Le CA avait accepté cette demande, mais faute de passation, cela n'avait jamais été acheté. Nathan vient donc demander à nouveau ce matériel.

De plus, il y a une grosse demande en terme de cordage (la dernière bobine avait tenu 1 mois seulement).

Enfin, Nathan a acheté en novembre sa propre machine à corder. Il proposait jusqu'alors de corder lui-même la raquette de ceux qui le demandaient, contre rétribution.

Hors, il part en semestre académique international à la rentrée prochaine. Il propose donc de revendre sa cordeuse à l'AS, et de transmettre le savoir-faire de corder pour en faire profiter aux membres du club tennis.

Discussion et décision du CA :

Le CA s'excuse de l'oubli d'acheter le matériel de tennis demandé précédemment, et accepte logiquement la demande concernant les balles et la bobine de fil.

Concernant la machine à corder, le CA refuse de la racheter à Nathan, car cela représente un coût trop élevé (environ 600€), et qu'il ne voit pas d'organisation durable pour que les membres puissent s'en servir.

Décision votée à 5 voix sur 8

Club Planeur - Marc-Alexandre Devaux

Demande de remboursement d'une facture d'électricité à Airexpo.

Demande d'allonger la période pendant laquelle les membres du club pouvaient être remboursés.

Demande d'augmenter le plafond pour les membres l'ayant atteint en diminuant celui des membres moins actifs.

Récapitulatif de la demande :

Au meeting aérien "Airexpo", Marc-Alexandre a apporté un simulateur de vol pour présenter le planeur, stand qui a connu un certain succès. L'organisation du meeting lui a demandé de régler une facture de 50€ pour l'électricité. Marc-Alexandre demande au CA de lui rembourser cette facture.

De plus, la plus grande période d'activité du club planeur se trouve être l'été. Marc-Alexandre demande donc à ce que l'AS continue à rembourser les membres du club qui souhaitent voler durant cette période, selon le fonctionnement habituel des remboursements pour le club planeur.

Enfin, certains membres ont déjà atteint leur plafond, tandis que d'autres, moins actifs, en sont encore loin. Marc-Alexandre aimerait donc, sous réserve de l'accord des personnes concernées, pouvoir réduire le plafond des moins actifs pour augmenter celui de ceux qui volent plus souvent..

Discussion et décision du CA :

Le CA salue la volonté de Marc-Alexandre d'avoir présenté le planeur au meeting Airexpo. Toutefois, ce dernier étant au courant un mois avant le meeting des frais qu'engendrerait l'installation d'un simulateur de planeur, il aurait dû demander au CA le remboursement en amont de cette facture. C'est pourquoi le CA refuse cette demande.

Décision votée à 5 voix sur 8

Concernant l'allongement de la période pendant laquelle les membres du club planeur peuvent être remboursés, cela a déjà été fait les années précédentes, et ne pose aucun souci au CA. Il accepte cette demande.

Enfin, en ce qui concerne les "déplacements de plafond", le CA refuse cette demande, mais certains membres qu'il désignera se verront débloquer 200€, comme cela est prévu dans le fonctionnement des remboursements du club planeur.

Décisions votées à 7 voix sur 8